

Complément d'information

Fiche CRD (construction, rénovation et démolition)

Depuis 2015, RECYC-QUÉBEC compile spécifiquement les données relatives au secteur de la construction de bâtiments. Auparavant, ces données étaient intégrées dans une catégorie plus large incluant également les infrastructures du Québec. Cette démarche s'explique par le fait que les résidus d'infrastructure se recyclent bien, avec un taux de recyclage toujours supérieur à 80 %, ce qui faussait les résultats du reste de la catégorie. Ainsi, la compilation distincte des données du secteur du bâtiment permet une analyse plus précise et une meilleure gestion des déchets dans ce domaine.

Comité d'experts 2023

Le premier comité mis en place en 2022 a soumis ses recommandations au ministre en janvier 2023. Celles-ci portaient d'une part sur des aspects réglementaires, soit d'appliquer les changements annoncés et prévus dans la Stratégie de valorisation de la matière organique, mais également de réviser l'application de la définition de « matière résiduelle » et les autorisations requises permettant le développement de débouchés viables pour les résidus de CRD. D'autre part, les autres recommandations souhaitaient la mise en place de formations obligatoires afin d'améliorer la communication des meilleures pratiques pour la gestion des résidus de CRD et enfin que l'exemplarité de l'État soit davantage mise de l'avant pour la gestion des résidus de CRD en fin de vie.

Les organisations du comité d'experts 2023 :

- L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ);
- L'Association de la construction du Québec (ACQ);
- L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ);
- Bâtiment durable Québec;
- L'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR);
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ);
- Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ);
- Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ);
- La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction);
- La Société québécoise des infrastructures (SQI);
- La Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ);
- L'Ordre des architectes du Québec (OAQ);
- Le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC);
- Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Bilan GMR (gestion des matières résiduelles) 2021

Selon le [Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#), le secteur CRD a généré un total de 3 512 000 tonnes de résidus. On dénote une augmentation de 526 000 tonnes comparativement au Bilan 2018. Du total généré par le secteur CRD, ce sont 1 846 000 tonnes de résidus qui ont été envoyés dans les centres de tri et 1 666 000 tonnes directement à l'élimination.

Quantité de résidus générés (en tonnes)

Années	Résidus acheminés vers un centre de tri	Résidus directement acheminés à l'élimination	Quantité de résidus générés
2021 ¹	1 846 000	1 666 000	3 512 000
2018	1 781 000	1 205 000	2 986 000
2015	1 851 000	1 083 000	2 934 000

En ce qui concerne le traitement des résidus, seulement 53 % des résidus de CRD ont été acheminés vers un centre de tri en 2021. Bien que cette proportion ait augmenté, ce qui est positif, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le recyclage et la valorisation des déchets dans le secteur CRD.

De plus, 1 018 000 tonnes de déchets provenant du secteur CRD ont été acheminées par conteneurs directement à un lieu d'élimination, provenant de divers chantiers résidentiels ou institutionnels.

Une quantité notable de résidus de CRD, soit 197 000 tonnes, se retrouvent dans la collecte des déchets d'origine municipale, tandis que 451 000 tonnes sont incluses dans les déchets industriels, commerciaux et institutionnels.

Ces chiffres soulignent l'importance cruciale de mettre en œuvre des recommandations visant à réduire la quantité de déchets générés par le secteur CRD et à augmenter le taux de recyclage et de valorisation des matériaux.

Rapport du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) sur les résidus ultimes

[L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes \(gouv.qc.ca\)](#)

¹ Il est à noter que l'année 2021 a été marquée par un nombre record de mises en chantier, ainsi qu'une augmentation significative des rénovations résidentielles en raison de la pandémie de COVID-19.